



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Distinctions honorifiques pour les fonctionnaires

Question écrite n° 39071

### Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur les distinctions honorifiques pour les fonctionnaires dont l'investissement ne peut être reconnu, car il n'existe pas de médaille appropriée. Si les salariés du secteur privé peuvent recevoir la médaille d'honneur du travail, de nombreux fonctionnaires ne peuvent pas prétendre voir leurs services et leur engagement récompensés par l'octroi d'une médaille d'honneur. Les ministères régaliens (police, justice) disposent d'une médaille d'honneur et certains autres ministères ont également la leur (jeunesse et sports, par exemple). D'autres, comme l'éducation nationale ou la culture, ou la santé, ne disposent que des ordres nationaux ou ministériels (palmes académiques, arts et lettres) pour récompenser leurs personnels méritants ; cela conduit à ne pas récompenser des agents de l'État subalternes (pourtant méritants), les ordres ministériels étant réservés le plus souvent (voire toujours) aux chefs de service. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître sa position sur la création d'une médaille d'honneur du service public qui permettrait de récompenser le mérite des « petites mains » des services publics, la crise sanitaire actuelle ayant rappelé l'importance de leur travail pour le fonctionnement du pays.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Claire O'Petit](#)

**Circonscription :** Eure (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39071

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** [Transformation et fonction publiques](#)

**Ministère attributaire :** [Transformation et fonction publiques](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 mai 2021](#), page 4330

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)